Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-212902373-20260921-502026-DE

COMMUNE DE LA ROCHE-MAURICE

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an Deux Mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, convoqués le quatorze septembre conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres convoqués : Lénaïc BLANDIN, Elodie ROUE, Emmanuelle APPERE, François ABJEAN, Benoît CHELVEDER, Pauline DOGUE, Vincent LE VIOL, Josiane LE BIHAN, Rodolphe GAGNEPAIN, Stéphane GUEVEL, Gil COULON, Dominique LE BIHAN, Patricia GRUET, Patrice GUEZOU, Emmanuel CABIC, Thuriane RANNOU, Tangi LEON, Anne-Marie CABON, Elodie BLOUCH.

Absents excusés ayant donné procuration :

Pauline DOGUE à Lénaïc BLANDIN
Anne-Marie CABON à Elodie ROUE

Secrétaire de séance : Benoît CHELVEDER

Membres du Conseil : 19
Présents : 17
Ont pris part à la délibération : 19

Date de Convocation : 14 septembre 2026

DEL 50-2026 : Prise en compte par la comptabilité des chèques CESU dématérialisés

Vu la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

Le chèque emploi service universel préfinancé est un titre spécial de paiement qui permet de financer des activités du secteur des services à la personne mais aussi de la garde d'enfant hors domicile. A ce titre, il peut être utilisé pour payer la facture d'un service périscolaire.

Sur fond de dématérialisation des modes de paiement, le CESU devient lui aussi un outil numérique. Le centre de remboursement du CESU (CRCESU) utilise désormais un site internet sur lequel les paiements effectués par les usagers appelés « dépôts » sont visualisables sur un compte CRCESU sur lequel la Commune peut agir. Lorsque la comptabilité le décide, elle peut obtenir, par un simple clic, un virement depuis le compte CESU d'un usager.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le recours au CESU dématérialisé en tant que mode de paiement des prestations périscolaires et extrascolaires.

MAIRIE DE LA ROCHE-MAURICE ★ 29800 (Finistère) ★

Pour extrait conforme,
Le Maire, Lénaïc BLANDIN